AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1066
FR0000053514-FS0440

25 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PCAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2013, la société Adroit Private Equity AG[1] (General Guisan-Quai 40, CH-8022 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juillet 2013[2], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PCAS et détenir 846 054 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 5,60% du capital et 5,42% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption par la société PCAS de la société DYNACTION au résultat de laquelle le déclarant a reçu des actions PCAS[4].

[1] Contrôlée par Swiss Life Holding AG.
[2] Le déclarant précise avoir été informé par son dépositaire de la réception des actions PCAS le 22 juillet 2013.
[3] Sur la base d'un capital composé de 15 112 225 actions représentant 15 607 412 droits de vote en application de l'article du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. document E enregistré par l'AMF le 28 mai 2013 sous le n° E.13-023.